

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 2 octobre 2025.

Le deux octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, Mme Laurence TEREFEKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Mickaël MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Christine ROBERT
M. Michel PICARD	à	M. Claude MATHON
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Jennifer BALLAND
M. Franck GAILLOT	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Danièle DUBREIL

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
Mme Christelle BENDADDA
Mme Amandine MARTINEZ
Mme Barbara LEVESQUE
M. Daniel HEQUET

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Yves CAILLAUD

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

222.10.2025 EDUCATION**MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE SUR LA PERIODE 2025-2027**

Résumé :

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT ci-après) est conçu comme un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il est signé par la commune, l'Education nationale, la CAF et le Préfet.

Enjeux et objectifs :

Le PEDT encadrera l'ensemble des activités municipales pour les enfants entre 3 et 18 ans. Il entrera en vigueur le 3 octobre 2025 et sera applicable immédiatement soit pour l'année scolaire en cours et sera à renouveler au plus tard au 31 décembre 2027 concomitamment au renouvellement de la Convention Territoriale Généralisée (CTG) avec la CAF.

Présentation du projet :

Il s'articule autour de 3 grands axes éducatifs :

- Citoyenneté et vivre-ensemble
- Epanouissement et bien-être de l'enfant
- La Réussite éducative de l'enfant

Le projet est détaillé en annexe de ce document.

Impact financier :

Les dépenses sont prévues au budget 2025 et suivants

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment son article L.551-1, qui définit le Projet Educatif De Territoire (PEDT),

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20,

VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU le Décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

VU le Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

VU l'avis **favorable à l'unanimité** de la commission plénière du 22 septembre 2025,

VU le projet de PEDT ci-annexé,

VU le projet de convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2025 – 2027, ci-annexé, reçu le 29 septembre 2025,

CONSIDERANT la volonté de mettre en place un parcours cohérent pour l'enfant entre 3 et 18 ans et de répondre aux enjeux éducatifs des enfants sur la commune,

CONSIDERANT que des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat,

CONSIDERANT que l'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage,

CONSIDERANT que le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,

CONSIDERANT que les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités périscolaires à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves,

CONSIDERANT la volonté d'harmoniser nos pratiques et développer les partenariats internes et externes pour le bénéfice des enfants,

CONSIDERANT que la mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'approuver et adopter le nouveau projet éducatif de territoire tel que ci-annexé.

Article 2 :

D'approuver les termes de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2025-2027 telle que ci-annexée, avec les partenaires suivants : Monsieur le Préfet du Val d'Oise, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise, agissant sur délégation du recteur d'académie et la directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Val d'Oise.

Article 3 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place du projet éducatif de territoire susmentionnée, ainsi que tous documents afférents.

Article 4 :

Précise que ledit projet prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de deux années scolaires soit jusqu'au 31 août 2027.

Précise que ladite convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

Article 5 :

Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au budget primitif de la commune de l'exercice 2025 et suivants.

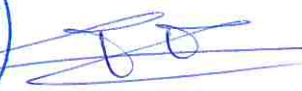
Article 6 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 2 octobre 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

2025 – 2027

VILLE D'OSNY



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Ville d'Osny

2025-2027

SOMMAIRE

I.	Osny : une ville tournée vers l'Education	Page 3
	A. L'Education face à une société en mutation	Page 3
	B. Une population dynamique en évolution	Page 4
	C. Un territoire impliqué dans les enjeux éducatifs	Page 6
II.	Des valeurs éducatives au service des enfants	Page 9
	A. Citoyenneté et vivre ensemble	Page 11
	B. Epanouissement de l'enfant	Page 16
	C. Réussite éducative	Page 21
III.	L'évaluation du projet	Page 26

I. Osny : une ville tournée vers l'Education

A) L'Education face à une société en mutation

Depuis plusieurs années, le monde de l'éducation est au cœur de plusieurs crises (sanitaire, environnementale, sociale, financière) et se retrouve aujourd'hui face à de nombreux défis qui agitent notre société :

La Laïcité : La laïcité est un principe de liberté, celui de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société en permettant à chacun de pouvoir exprimer ses croyances et ses opinions. La laïcité se doit de préserver nos enfants à l'école ou lors des temps périscolaires de tout prosélytisme.

La santé des enfants : La sédentarisation de nos modes de vie s'est accrue avec le confinement. Associée à une alimentation déséquilibrée, ses effets se manifestent dès l'enfance.

Des études menées par la société française de cardiologie auprès de collégiens concluent par exemple à une baisse de 25% de la capacité physique des enfants en 40 ans et le ministère de la santé indique que l'obésité chez les 18-24 ans a été multipliée par plus de 4 entre 1997 et 2020. La revue scientifique britannique « The Lancet » a, quant à elle, publié une étude en 2025 qui anticipe que 6 adultes sur 10 seront obèses en 2050.

Face à ce constat, la place des activités physiques et l'éducation au goût apparaissent comme des axes importants dans l'éducation des enfants.

L'impact du confinement et la distension des liens sociaux : les situations d'isolement durant la crise sanitaire nous ont amenés à nous interroger sur nos relations aux autres dans un contexte général d'individualisation de la société. Les quartiers sont de moins en moins investis par les enfants tandis que le temps passé devant les écrans ne cesse d'augmenter. A ce titre, l'école et les activités périscolaires apparaissent de plus en plus comme des lieux essentiels dans la socialisation des enfants. Comment promouvoir le partage et l'ouverture sur le monde et assurer le lien entre les générations ?

L'urgence climatique : un thème qui s'impose à présent dans notre quotidien et se retrouve au cœur de l'ensemble des politiques publiques.

La sensibilisation des enfants sur ces questions est trop souvent basée sur la pollution et la notion de recyclage et nécessite une diversification de notre approche. Davantage qu'une automatisation des bonnes pratiques, la découverte de la beauté et la richesse des milieux naturels est essentielle. On ne souhaite protéger que ce que l'on a appris à aimer.

L'égalité femme/homme : une cause qui secoue ces dernières années notre société et qui doit être abordée dès le plus jeune âge avec les enfants. De nombreuses recherches montrent que les stéréotypes genrés apparaissent dès la crèche et l'école maternelle, il est primordial qu'en tant qu'acteurs éducatifs nous remettions en cause nos fonctionnements pour l'établissement d'une société plus égalitaire.

La lutte contre les inégalités scolaires : Des écarts parfois irrémédiables se créent entre les enfants dès l'école primaire et ensuite au collège. Ces situations ferment de nombreuses portes à des enfants qui ont des difficultés à exprimer leurs qualités. Comment pouvons-nous, aujourd'hui, créer un réseau autour de l'école pour aider aux mieux ces enfants et ouvrir les portes du possible ?

L'ensemble de ces questions, nous amènent à nous interroger sur la place de l'enfant au sein de notre société et sur les orientations éducatives à défendre. Notre volonté est de construire avec les familles et les partenaires éducatifs un PEDT constituant un véritable levier d'action.

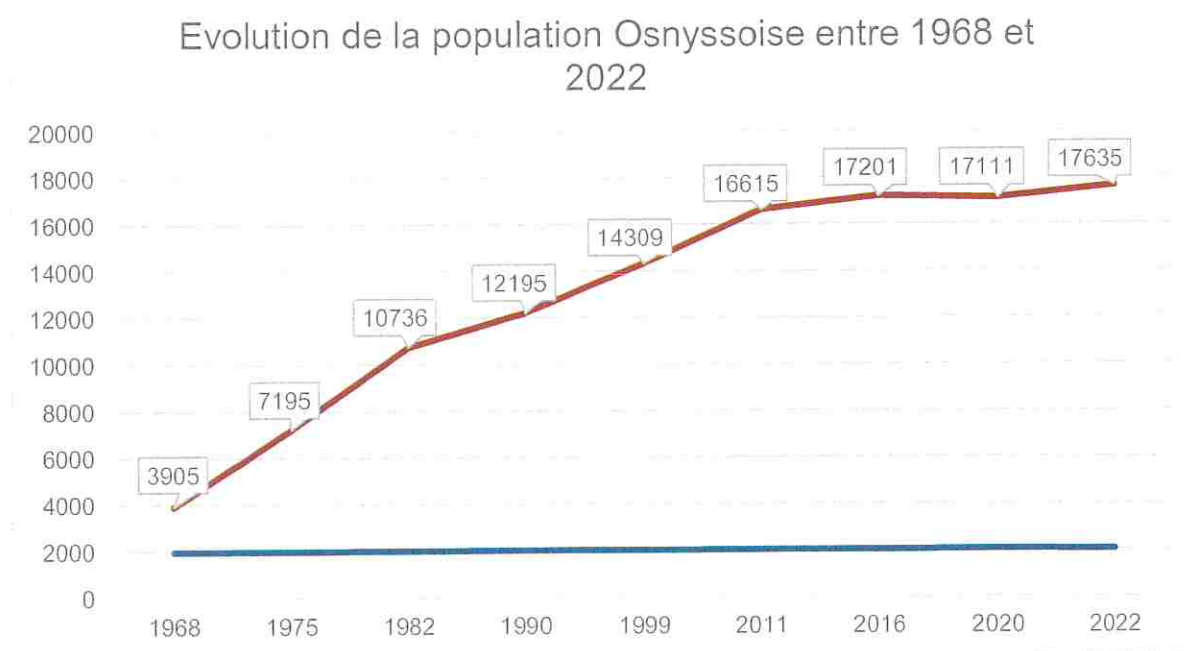
Ce projet doit également s'appuyer sur le contexte local et la réalité de la population osnysoise.

B) Une population dynamique en évolution

Ces données sont issues de l'INSEE et du rapport de l'analyse des besoins sociaux réalisé en 2023.

1) Une population dynamique

En 2022, Osny compte 17 635 habitants et accueille un peu plus de 2000 enfants dans ses 11 écoles.



La population osnysoise continue d'augmenter sur les 10 dernières années (+6.14%) bien que de manière moins soutenue.

La population est relativement jeune mais connaît un phénomène de vieillissement, suivant la tendance nationale. Les moins de 30 ans représentent 40% de la population osnysoise (45% à l'échelle de la Communauté d'agglomération) alors que 21% des habitants ont plus de 60 ans (16% à l'échelle de la Communauté d'agglomération).

Les familles avec enfants représentent 47% des ménages de la commune (pour seulement 35% à l'échelle nationale). On constate que la part des familles monoparentales est en forte augmentation de 46% entre 2009 et 2019. Les familles monoparentales représentent aujourd'hui 15% des familles ce qui reste inférieur aux chiffres de la Communauté d'agglomération (20%) ou du département (19%).

Le territoire est animé par des dynamiques de population différentes selon les quartiers et les 2 grands versants de la Ville. Ces tendances sont en cours de modification en raison de l'installation de nouveaux logements dans certains secteurs.

2) Données socio-économiques

Osny représente un pôle économique majeur au sein de la Communauté d'agglomération. On constate une surreprésentation des activités tertiaires sur le territoire (pôles commerciaux et de service).

La population est de type « classe moyenne » et majoritairement composée de retraités (22%), de professions intermédiaires (18%) et d'employés (16%).

Le taux de chômage, au sens du recensement, est de 10% en 2022 soit plus faible qu'au niveau de l'agglomération (12,4%), ou du pays (11,3%). Le taux de pauvreté est également plus faible à l'échelle locale mais atteint quand même un taux de 12% des habitants, qui révèle des inégalités sociales importantes au sein du territoire (14,4% pour la France métropolitaine).

La proportion d'allocataire du RSA est en augmentation au cours des dernières années (+ 45 ménages entre 2012 et 2021) avec une part importante des bénéficiaires résidant sur le quartier de la Ravinière.

Au niveau de l'IPS* (Indice de position sociale) des élèves de primaire, Osny se place à 110 contre 119 pour l'agglomération et 107 pour l'ensemble du territoire national.

**L'indice de position sociale (IPS) est un indicateur mis en place par l'Education Nationale qui permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents.*

À chaque PCS ou couple de PCS est associée une valeur numérique de l'IPS. Cette valeur numérique correspond à un résumé quantitatif d'un ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire.

Plus l'indice de position sociale (IPS) est élevé, plus les élèves sont en moyenne d'origine sociale favorisée. Plus il est faible, plus les élèves sont d'origine sociale défavorisée.

C) Un territoire impliqué dans les enjeux éducatifs

1) Les temps périscolaires et extrascolaires

La ville d'Osny a mis en place depuis de nombreuses années des temps périscolaires et extrascolaires de qualité pour mettre en œuvre sa politique éducative à l'échelle de son territoire :

- Temps périscolaires du matin
- Temps périscolaires du midi
- Temps périscolaires du soir
- Etude pour les enfants d'âge élémentaires
- Un accueil le soir sur le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Accueils de loisirs ouverts à tous les enfants les mercredis et les vacances scolaires
- Des séjours de vacances durant l'été
- Des stages sportifs pendant les vacances scolaires
- Des accueils dans les structures jeunesse

Le fonctionnement de ces temps est détaillé dans le règlement des conditions d'accueil et sur les plaquettes d'informations accessibles *via* le site internet de la ville d'Osny.

Indicateurs de fréquentation des dispositifs périscolaires et extra scolaires :

	Nombre d'enfants accueillis en moyenne chaque journée de fonctionnement en 2025
Périscolaires du matin	139
Périscolaires du midi	1291
Périscolaires du soir	479
Etude	197
CLAS enfance	32
CLAS collège et lycée	40
Accueil de loisirs mercredi	387
Accueil de loisirs Vacances	271

2) Des dispositifs complémentaires et des partenariats

La volonté municipale d'articuler les politiques enfance et jeunesse se concrétise à travers un certain nombre de dispositifs :

Dispositifs	Objectifs
La Convention Territoriale Globale (CTG)	La CTG est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles
Contrat de Ville	Le contrat de ville est un dispositif de la Politique de la ville signé entre la commune et l'état avec pour objectif de réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires (QPV) et le reste du territoire, en concentrant les efforts sur les zones urbaines les plus en difficulté.
Le Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Soutien méthodologique au travail scolaire d'enfants entre 6 et 18 ans
Agenda 21	L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable qui planifie sur plusieurs années des actions concrètes visant au développement durable du territoire et répondant aux cinq finalités du développement durable : 1. lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, 2. conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, 3. cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations, 4. épanouissement de tous les êtres humains, 5. dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables
Territoire Numérique Educatif (TNE)	Partenariat avec l'Education Nationale pour développer l'équipement informatique des écoles

L'évaluation du PEDT aura vocation à chercher les synergies entre ces différents dispositifs tout en gardant une cohérence avec les ambitions et la stratégie municipale.

3) Moyens humains, matériels et financiers mobilisés

a) Les moyens humains :

La ville d'Osny s'appuie sur de nombreuses ressources éducatives :

- Le personnel municipal :

Direction de l'Education :

- ✓ 1 équipe de direction de 8 agents dont 3 responsables de service.

- ✓ 5 responsables périscolaires et 102 animateurs et animatrices.
- ✓ 27 ATSEM assurent leurs missions dans les écoles maternelles
- ✓ 37 agents assurent les services de restauration et d'entretien dans les écoles

Direction de la Jeunesse et des Sports :

- ✓ 1 équipe de direction de 4 agents
- ✓ 5 responsables d'équipement et 8 animateurs
- ✓ Un éducateur sportif intervenant dans les écoles élémentaires toute l'année
- ✓ Un agent de développement local
- ✓ 4 gardiens d'équipement

Direction de la Communication et de l'action culturelle :

- ✓ Une professeure de chant chorale intervenant dans les écoles toute l'année
- ✓ Deux régisseurs mis à disposition pour assurer la tenue de spectacles dans la salle municipale du Forum
- ✓ Des intervenants culturels ou artistes qui sont missionnés pour faire visiter les expositions du Château de Grouchy aux enfants
- ✓ Le personnel de la médiathèque (Mémo) qui accueille les enfants et propose des ateliers autour de la lecture, du conte ou encore des ateliers autour des sciences et du développement durable
- ✓ Un agent qui accompagne les écoles ou les accueils de loisirs sur leurs participations aux manifestations de la ville ou de la Communauté d'agglomération.
- ✓ Des agents qui élaborent et mettent en forme les supports de communication pour les familles

L'affectation de personnel aux actions éducatives représente le plus gros poste budgétaire de la ville en termes de masse salariale.

- **Les enseignantes et enseignants :**

La ville souhaite impliquer d'une manière pérenne les enseignantes et enseignants dans le dispositif de l'Etude et du CLAS et privilégie leur embauche lorsqu'ils souhaitent s'inscrire dans la démarche. Leur implication durable est à la fois un gage de réussite, de qualité des projets proposés, d'articulation et de continuité éducative entre temps scolaires et temps périscolaire.

- **Les partenaires associatifs et institutionnels :**

La municipalité souhaite s'appuyer sur le réseau associatif local notamment dans les activités sportives, artistiques et culturelles qui sont proposées aux enfants sur les temps scolaires et périscolaires. Parmi les partenariats en cours, on peut citer :

- L'IME Anaïs qui accueille des enfants en situation de handicap,
- Les associations sportives locales qui sont sollicitées chaque année pour mener des ateliers dans les écoles de la ville,

- La ligue de l'enseignement qui propose le dispositif « Lire et faire lire » qui permet de mettre en place des ateliers lectures avec les enfants dans les écoles en s'appuyant sur des seniors bénévoles,
- Le Foyer de la « Belle époque » ou « les Girandières » regroupe des personnes âgées avec qui nous pouvons mettre en place des projets intergénérationnels,
- Le Rotary Club met en place des actions solidaires et soutient la caisse des écoles,
- La sauvegarde 95 et la mission locale qui agissent auprès du public jeunesse,
- « Les Amis de Grouchy » qui proposent des animations autour de la Vigne et des conférences et expositions sur les arbres.

b) Des équipements qualitatifs :

Des structures éducatives

- 11 écoles (9 directions d'école) et 2 accueils de loisirs
- Petite enfance : 1 crèche familiale, 1 mini crèche collective, 1 crèche privée Babilou, et 1 maison de l'enfance
- 3 équipements de quartier (Nouvel'R - Espace de vie sociale de la Ravinière, le Déclic, l'espace François Villon)
- 1 Structure Information Jeunesse

Des équipements culturels

- 1 médiathèque « la Mémo »
- 1 école municipale de musique
- Le musée William Thornley et la galerie d'exposition permanente Lucien Gondret
- Le Musée départemental des sapeurs-pompiers du Val d'Oise
- 1 salle de spectacle : Forum des Arts et des Loisirs (400 places assises)

Des installations sportives et de jeux

- 5 gymnases et 1 dojo : les écoles ont accès à 3 équipements sportifs de la ville pour 52 séances hebdomadaires
- 2 piscines d'agglomération à proximité de la ville qui accueillent les enfants des cycles 2 et 3
- 1 plaine des sports avec des plateaux multisports, 1 terrain de tir à l'arc et 1 piste de BMX
- 1 stade
- 6 courts de tennis extérieurs et 2 courts couverts
- 2 pistes d'athlétisme
- 2 terrains de pétanque et 1 terrain de boules lyonnaises
- 1 skate-park
- 2 terrains de football homologués et 1 terrain de football de proximité
- 4 city-stades
- 1 Beach-park
- 2 espaces de fitness street-workout
- 6 structures de jeu pour les enfants

c) Les moyens matériels :

La ville met à disposition des locaux et des installations extérieures pour garantir un bon accueil des enfants toute l'année. Du matériel peut être prêté pour aider les écoles dans le développement de leurs projets (tentes, tables, chaises, livres, terre végétale, ...)

d) Les moyens financiers mobilisés :

La commune d'Osny développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, parmi lesquels :

- Un programme d'investissement pour l'entretien et la rénovation des groupes scolaires et des Accueils de loisirs,
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité incluant notamment des menus différents, chaque semaine, un repas végétarien pour tous les enfants, et 31% de produits issus de l'agriculture biologique,
- La caisse des écoles : elle permet de financer des activités pour les jeunes écoliers osnysois. Cet établissement public communal dispose d'un budget propre bénéficiant de la subvention de la ville et des dons des familles. La caisse des écoles finance des sorties pour les écoles, des spectacles, des cadeaux pour chaque classe à Noël ainsi que du matériel d'investissement qui profite à toutes les structures,
- L'équipement et le renouvellement du mobilier des écoles et des ALSH,
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, matériel pédagogiques, ouvrages de littérature jeunesse, ...
- Le financement des transports pour les enfants avec notamment un car loué à l'année et la mise à disposition d'un chauffeur municipal,
- La mise à disposition d'équipements numériques dans les classes,
- Le prêt de la salle de spectacle du « Forum » pour des restitutions scolaires,
- Le subventionnement important des activités périscolaires et extrascolaires pour qu'elles soient accessibles aux familles en fonction de leurs revenus,
- L'étude d'embauche d'animateurs supplémentaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap lorsque cela est nécessaire.

II. Des valeurs éducatives au service des enfants

Le Projet Educatif concerne les enfants entre 3 et 18 ans de la commune d'Osny.
Il s'articule autour de 3 grands axes éducatifs :

- ❖ **Citoyenneté et vivre-ensemble**
- ❖ **Epanouissement et bien-être de l'enfant**
- ❖ **La Réussite éducative de l'enfant**

A) Citoyenneté et vivre-ensemble

1) **Promouvoir la laïcité et les valeurs de la république**

- a) Mieux former le personnel pour comprendre et pouvoir aborder la laïcité avec les enfants et les jeunes.

Le principe de laïcité en tant qu'élément structurant de l'histoire et de la vie sociale française est encore difficilement compris par certains de nos concitoyens. Elle peut encore apparaître comme source de conflits alors qu'elle figure au nombre des droits et libertés que la Constitution garantit :

- la liberté de conscience et la liberté de culte,
- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses,
- l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

A travers le PEDT, nous nous attacherons à mieux faire comprendre ces 3 piliers à notre personnel éducatif et surtout de quelle façon ils peuvent l'aborder avec les enfants et les jeunes.

- b) Développer la connaissance des institutions et le devoir de mémoire

L'école et l'accueil de loisirs ont un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire et la connaissance des institutions démocratiques.

Les projets permettant aux enfants de mieux comprendre les institutions seront encouragés avec des visites ou des échanges avec des élus.

Les journées commémoratives, les visites des lieux de mémoire et, plus globalement, toutes les actions éducatives menées dans le domaine de la mémoire constituent des moyens privilégiés pour faire acquérir aux enfants les repères de l'histoire à laquelle ils appartiennent et les valeurs de la République qui fondent notre société. La communauté éducative sera invitée à s'associer aux principales commémorations nationales qui ont lieu pendant l'année scolaire en faisant participer les enfants (lecture de textes, chansons, ...).

2) Développer l'engagement citoyen et expression des enfants

a) Favoriser l'expression et l'autonomie des enfants

Inciter au dialogue, favoriser les temps d'expression

Les professionnels ont souvent l'habitude de baser leur diagnostic uniquement sur l'observation des enfants et un ressenti général sur la vie des groupes. Même si ces méthodes restent pertinentes, il est aussi nécessaire de donner la possibilité aux enfants de s'exprimer directement au sein de groupes de parole. En effet, les enfants peuvent comme les adultes donner leur avis, dès l'instant qu'on leur en laisse la possibilité et que les conditions favorables sont réunies. Il est également important que les enfants apprennent à parler entre eux dans un climat d'écoute et de respect constituant la base d'un système démocratique.

Sur les temps périscolaires, des temps d'expression sont institués dans le projet pédagogique de chaque structure pour permettre cette prise de parole. Des activités sont proposées pour faciliter la prise de parole en public (théâtre, chant, slam, ...).

Les Conseils Municipaux et Départementaux de Jeunes (CMJ et CDJ) sont également des instances dans lesquels les jeunes du territoire peuvent prendre la parole, débattre d'idées et sont écoutés.

Ces temps d'expression doivent également permettre la prise en compte de l'avis des enfants dans la vie des structures.

Favoriser le développement de l'autonomie et de l'initiative de l'enfant

Les enfants ne doivent pas être placés dans une position de consommateur d'activité. Ils peuvent être force de propositions et mettre en place des « projets d'enfant ».

Lors du déroulement de ces projets, l'adulte est présent pour aider et guider, mais l'enfant ou le groupe d'enfant reste l'acteur principal de son projet (exemples : 3 enfants veulent construire leur cabane pour l'été, un groupe d'enfant veut préparer une chorégraphie pour un spectacle, ...).

L'enfant peut faire seul son activité et l'animateur lui apporte les savoirs ou les techniques lui permettant de développer son autonomie. Nous cherchons à responsabiliser les enfants, néanmoins l'adulte doit toujours être présent pour éviter l'échec et garantir la sécurité physique et affective.

b) Créer un conseil d'enfant à l'accueil de loisirs St Exupéry pour développer des projets solidaires

A l'instar du CMJ, le conseil d'enfant a pour objectif principal de faire émerger des projets permettant aux enfants de s'inscrire dans la vie de leur ville. Il permettra tout d'abord aux enfants de porter un regard sur leur environnement puis de décider ensemble des actions qu'ils pourraient mener pour défendre des valeurs qui leur semblent importantes.

Outil de culture démocratique, il permettra également aux enfants d'apprendre à parler en groupe, à écouter les autres et à faire preuve de compromis dans les décisions.

La forme et l'organisation de ce conseil devront être élaborées avec les animateurs et les enfants de l'accueil de loisirs.

c) Créer des supports audio-visuels avec les enfants sur des thèmes autour de la citoyenneté

La culture de l'image et les moyens d'information en général sont, aujourd'hui, omniprésents dans la société.

Il est important de ne pas les laisser dans une situation passive, comme c'est souvent le cas sur les réseaux sociaux, mais leur permettre également de créer leurs propres contenus.

Les animateurs et les éducateurs pourront accompagner les enfants et les jeunes dans la réalisation de ces supports qui leur offriront un espace d'expression sur des thèmes qui leurs sont chers.

3) Agir pour un développement durable

a) Former de futurs ambassadeurs du développement durable à travers le projet « Eco'liés »

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il évolue.

Le développement durable est une vaste notion qui tend à répondre à deux grands déséquilibres planétaires : l'accroissement des inégalités et une dégradation dangereuse de l'écosystème de notre planète.

Les projets autour du développement durable (17 objectifs) permettent de sensibiliser les enfants sur cette problématique.

Le projet « Eco'liés » a pour objectif de former des groupes d'ambassadeurs dans chaque école de la ville pour participer à des actions ciblées sur leur environnement et les rendre acteurs du développement durable.

b) Soutenir les projets Eco-citoyens

Les écoles et les accueils de loisirs développent des actions et des projets permettant de mieux appréhender les richesses du milieu naturel. Des visites de musées, des ateliers ou le visionnage de documentaires sont proposés cependant, le contact physique avec le milieu naturel reste indispensable.

Les animateurs proposent ainsi des activités « de pleine nature » pour favoriser ce lien direct (cabanes dans les bois, jardinage, herbier, camping, ...). Les projets écologiques et l'utilisation commune des cours d'école sont des leviers très intéressants pour développer les partenariats scolaire/périscolaire notamment sur les projets de jardinage.

Le patrimoine naturel de la ville d'Osny et de son agglomération est également valorisé : parc de Grouchy, berges du Val de Viosne, Ile de loisirs, ferme d'Écancourt, campagne du Vexin.

La ville a fait l'acquisition, en 2025, d'une ferme maraîchère sur son territoire et un projet pédagogique sera élaboré avec l'exploitant pour sensibiliser les enfants à une agriculture raisonnée.

Face aux enjeux d'usages urbains et climatiques, le dispositif "Cours Oasis" permet de réfléchir à l'aménagement des cours de récréation. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables au quotidien et mieux partagés par tous. Une cour d'école de type « Oasis » est réalisée chaque année.

c) Lutter contre le gaspillage alimentaire

Au niveau national, les restaurants scolaires et périscolaires ont été ciblées ces dernières années dans le domaine du gaspillage alimentaire. La Ville a souhaité réagir à cette problématique en développant plusieurs actions :

Travailler sur l'appétence des plats : le prestataire de restauration est rencontré fréquemment et la composition des menus est abordée, avec des parents d'élèves, lors de plusieurs commissions de restauration tout au long de l'année. L'objectif est de retenir des plats qui plaisent aux enfants tout en conservant un équilibre alimentaire et une diversité des aliments proposés.

Inciter à goûter : le gâchis vient souvent d'un manque d'attrait et d'une méconnaissance des enfants pour certains aliments. Certaines portions de nourriture ne sont pas goûtées et finissent à la poubelle. Parfois, cela résulte d'un simple a priori ou d'un phénomène d'imitation entre pairs. Les actions d'éducation à l'alimentation et l'incitation à goûter, permettent de rompre avec ce mécanisme de rejet et ainsi de limiter le gâchis.

Trier les déchets alimentaires : l'ensemble des restaurants scolaires sont équipés de bornes de tri. Ce sont les enfants qui effectuent eux-mêmes le tri afin de séparer les biodéchets des autres déchets. Une balance permet de suivre la quantité de nourriture jetée. Les animateurs peuvent ensuite inciter les enfants à essayer de baisser cette quantité de nourriture.

Valoriser les déchets alimentaires : Les repas non ouverts sont proposés à une association locale. Pour le reste des déchets, le tri permet de mettre en place une filière de recyclage pour qu'ils soient valorisés sous forme de biogaz.

4) Développer l'esprit critique

a) Développer des activités pour les enfants avec une expérimentation active

Les animateurs doivent appliquer une pédagogie active de l'activité sans faire à la place de l'enfant. Par exemple, la finalité d'une activité manuelle n'est pas d'aboutir à un résultat esthétique pour l'adulte mais de laisser l'enfant réaliser son œuvre intégralement.

Il est important de stimuler l'enfant en lui permettant d'entrer dans une démarche intellectuelle de recherche et de questionnement. La manipulation, l'essai et l'erreur permettent la réalisation d'expériences personnelles et la construction de son propre système de réflexion. L'enfant entre ainsi dans un réel processus d'apprentissage.

Les équipes éducatives seront encouragées à mener des activités comme des expériences scientifiques, des ateliers « philo » ou encore des ateliers de décryptage de l'information.

Nos activités scientifiques respectent une démarche précise plaçant l'enfant dans un rôle actif tant physiquement qu'intellectuellement :

- Observation
- Formulation d'hypothèses
- Expérimentation directe par l'enfant
- Réflexion sur les résultats de l'expérience
- Vérification des hypothèses et conclusions amenées par l'enfant

En suivant cette démarche, nous plaçons l'enfant au cœur de nos ateliers. Il participe directement, par le biais de nombreuses manipulations et est amené à chercher les réponses à ses propres interrogations.

b) Sensibiliser les jeunes à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux

Dans une société abreuvée d'informations, vraies ou fausses, mais conditionnées par des algorithmes, il est difficile pour les jeunes citoyens d'apprendre à trier et de développer un esprit critique.

Les animateurs et les éducateurs mèneront des ateliers de sensibilisation pour apprendre à se méfier des fausses informations et repérer les sources fiables.

La Structure Information Jeunesse (SIJ) de la ville organise régulièrement des actions de prévention auprès des jeunes et des parents (ateliers sur le temps d'écran, jeux de société « info/intox », « le vrai du faux »...).

5) **Encourager le vivre-ensemble**

a) Développer les projets intergénérationnels

L'ouverture aux autres est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société. Les projets intergénérationnels s'inscrivent parfaitement dans cette démarche.

Ces projets permettent aux enfants d'identifier d'autres adultes dans leur environnement en dehors du cercle familial ou des acteurs scolaires et périscolaires. Ces échanges sont essentiels pour conforter les liens sociaux sur la commune et permettre aux enfants d'être des acteurs de la vie locale.

La ville a signé une convention avec la Ligue de l'enseignement qui propose le dispositif « Lire et faire lire », permettant à des seniors d'intervenir directement auprès des enfants pour des temps de lecture partagés.

Un dispositif de recrutement en direction des seniors a également été mis en place pour davantage diversifier les équipes d'animation et profiter de l'expérience de ces personnes.

Le Conseil Municipal de Jeunes attache une attention particulière aux actions intergénérationnelles et proposent régulièrement sa participation pour des actions telle que le portage des colis de Noël ou le goûter et galette des seniors.

b) Promouvoir les projets favorisant l'égalité fille/garçon

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation. Elle encourage un climat serein, assure un cadre protecteur, sans comportement ni violence sexiste et favorise la mixité et l'égalité dans toutes les activités de la journée.

Les équipes éducatives doivent promouvoir la mixité dans les activités en déconstruisant les stéréotypes tels que le football réservé aux garçons ou la danse aux filles. Les professionnels jouent un rôle de modèle par la mise en place d'équipes mixtes d'encadrement sur les activités (les animateurs et animatrices encadrent indifféremment les activités sportives et manuelles). En maternelle, une réflexion est menée sur l'installation des coins de jeux en évitant les installations trop genrées comme, par exemple, le coin poupée pour les filles et le coin voiture pour les garçons.

Lors des groupes de parole, les animateurs sont vigilants au partage de la parole : des études ont montré que les professionnels de l'éducation donnaient inconsciemment davantage la parole aux garçons.

Lors des activités avec les enfants, les professionnels essayeront de mettre en avant des modèles d'identification des deux sexes (pas uniquement des sportifs ou des scientifiques masculins par exemple).

B) Epanouissement et bien-être de l'enfant

1) Préserver la santé des enfants

a) Respecter le rythme de l'enfant

Notre fonctionnement doit s'adapter le plus possible aux besoins spécifiques des enfants selon leur âge. L'enfant doit avoir une liberté dans le rythme de sa journée pour profiter au mieux de ses loisirs.

Les projets pédagogiques des structures doivent offrir une plus grande liberté spatiale et décisionnelle pour les enfants. Chaque projet inclut la possibilité de participer ou non aux activités. Des pôles autonomes peuvent être mis en place permettant aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé tout en ne participant pas nécessairement à une activité encadrée. Un enfant peut ainsi avoir la possibilité de lire un livre dans un coin calme ou de faire un jeu de société avec un ami.

Les animateurs et animatrices s'attachent à maintenir un équilibre entre choix personnel et participation à la vie de groupe, car l'accueil de loisirs reste avant tout un lieu de socialisation (*« tu as pu lire ton livre ce matin, je souhaiterais que tu viennes participer au grand jeu avec les autres cet après-midi »*).

Au début de chaque demi-journée, les enfants peuvent choisir parmi un panel d'activités. Les équipes répondent autant que possible aux souhaits des enfants tout en tenant compte des contraintes d'encadrement. Des moyens sont mis en place pour recueillir l'avis et les suggestions des enfants (groupes de parole, boîtes à idées, ...).

En maternelle, des pôles tournants sont organisés pour prendre en compte leur capacité de concentration et permettre à l'enfant de se diriger vers les activités qui l'attirent.

Une réflexion est également menée sur l'organisation des temps informels pour permettre aux enfants davantage de liberté dans le déroulement de leurs loisirs.

Cinq accueils de loisirs de la ville proposent des « milieux ouverts » leurs permettant de choisir leurs activités et d'entrer/sortir de la structure à leur guise (dans le respect des autorisations de sortie et des activités qui auraient démarré).

b) Sensibiliser aux dangers des écrans pour les enfants

L'exposition trop précoce aux écrans, La surconsommation ou encore la mauvaise utilisation des écrans sont des enjeux majeurs aujourd'hui dans les débats éducatifs. Les enfants qui entrent à l'école aujourd'hui sont beaucoup plus impactés que les générations précédentes.

Il paraît important de donner des repères aux parents pour qu'ils puissent instaurer de bonnes pratiques au sein de leur foyer (pas d'écran pour les moins de 3 ans, limitation du nombre d'heure, repas sans écran, pas d'écran avant de dormir, ...).

En collaboration avec plusieurs partenaires (Éducation Nationale, CAF, associations), des ateliers seront menés avec les enfants et des livrets de sensibilisation distribués aux familles.

La ville soutient les écoles qui souhaitent faire passer le « Permis Internet pour les enfants ». Il s'agit d'un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM1 et CM2 et de leurs parents.

c) Former et sensibiliser aux gestes de premiers secours

Notre première mission est d'assurer la sécurité des enfants tant sur le plan physique qu'affectif. Sur le plan physique, le personnel doit être formé à des procédures strictes de prévention des risques et à la gestion des accidents (PSC1).

En complément, il semble également pertinent de former les enfants aux « gestes qui sauvent » (GQS) permettant de renforcer la sécurité au sein des foyers. Nous solliciterons l'appui d'associations ou d'institutions spécialisées (Croix-Rouge, Protection Civile) afin de proposer des ateliers destinés à acquérir les bases des gestes de premiers secours et à prévenir les accidents graves.

d) Développer l'éducation au goût :

L'obésité progresse dans tous les pays de l'OCDE. Parallèlement, on constate une évolution des modes d'alimentation dans certaines familles, avec moins de temps consacré aux repas partagés et un recours accru aux aliments industriels.

Par l'éducation à l'alimentation, il ne s'agit pas de culpabiliser les enfants et les familles, mais de leur faire découvrir de nouveaux aliments et de redonner l'envie de consacrer du temps à la manière de se nourrir.

Les professionnels cherchent à développer la capacité des enfants à apprécier des saveurs différentes, à les différencier et à parler de leurs sensations. L'école et les accueils de loisirs

peuvent jouer un rôle important dans l'éveil au goût, en valorisant le patrimoine culinaire et des produits de qualité gustative et nutritionnelle.

Le goût s'apprend, s'éduque et s'acquiert dans le temps. Des actions de formation au goût peuvent être proposées à l'occasion d'activités ou d'animations diverses, parfois grâce au concours d'intervenants extérieurs qualifiés.

Durant les temps de restauration, des fiches qualité sont remplies par les agents de restauration en tenant compte de l'avis des enfants, puis ces retours sont étudiés lors des commissions de restauration.

e) Créer des aires de médiation dans les cours d'école pour mieux gérer les conflits

Le thème du harcèlement est très présent dans les médias ces dernières années et inquiète, à juste titre, les parents. Si les véritables situations de harcèlement restent rares, il apparaît néanmoins qu'il existe souvent un climat de violence verbale et ou physique qui crée des tensions et de l'insécurité affective chez les enfants à l'école.

Dans le cadre scolaire et périscolaire, on observe une tendance marquée chez les enfants à recourir aux violences physiques plutôt qu'à la verbalisation pour exprimer leurs frustrations ou résoudre leurs conflits. Le manque d'outils pour exprimer leurs ressentis ou leurs problèmes rend pertinent l'aménagement d'une aire de médiation.

Un tel espace offre un cadre sécurisant et structuré pour favoriser les échanges, régler les conflits et apprendre à mieux communiquer. Il favorise également le développement de compétences sociales et émotionnelles et encourage les enfants à exprimer leurs besoins de manière constructive.

Les trois objectifs de ce projet sont les suivants :

- Favoriser la résolution des conflits entre élèves en leur donnant un espace dédié afin de verbaliser leurs émotions et leurs difficultés.
- Développer les compétences en communication et en gestion des émotions des élèves grâce à des techniques de médiation.
- Promouvoir un climat scolaire serein et réduire les tensions dans la cour de récréation.

2) Promouvoir l'activité physique sous toutes ses formes

a) Développer les activités physiques en temps scolaire et périscolaire

Nous avons déjà évoqué l'augmentation de l'obésité chez les enfants. Cette problématique est corrélée aux problèmes d'alimentation et à la baisse d'activité physique chez les enfants. L'école et les accueils de loisirs sont des lieux privilégiés pour favoriser les activités physiques auprès des enfants.

Dès la maternelle, l'activité physique est abordée sous forme de jeux et d'ateliers de motricité. En élémentaire, nous pouvons mettre en place des initiations sportives mais en mettant toujours en avant le plaisir et le jeu, et non le côté compétitif du sport.

Les professionnels peuvent s'appuyer sur des équipements sportifs de qualité au sein de la ville, comme la nouvelle plaine des sports inaugurée en septembre 2024.

Sur le temps scolaire, la ville met à disposition deux gymnases et un dojo pour les enfants d'élémentaire. Un éducateur sportif intervient également toute l'année pour soutenir les enseignants et proposer des activités variées. Les enfants sont transportés sur les piscines de l'agglomération grâce à un financement de la Ville et la Communauté d'agglomération.

La ville organise également des manifestations sportives et soutient les manifestations de l'USEP pour promouvoir le développement des activités physiques à l'école. Un partenariat est élaboré avec l'association Ex-Aequo pour promouvoir les activités sportives sur la Ville.

3) Investir le champ du handicap pour mieux accueillir les enfants

a) Mettre en place un processus d'inclusion pour les enfants en situation de handicap

L'inclusion des enfants en situation de handicap est prise très au sérieux par la Ville d'Osny. Quand une famille exprime le souhait de voir son enfant fréquenter les temps périscolaires, un contact est pris avec les équipes pour étudier les conditions d'accueil de l'enfant.

Une politique d'inclusion ne se limite pas à un moyen de garde mais à la prise en compte globale de la sécurité et du bien-être des enfants. Un accueil pérenne ne sera effectif qu'après avoir vérifié qu'un processus d'inclusion est possible pour assurer cette sécurité physique et affective.

Les équipes se mettent en relation avec les autres professionnels prenant en charge l'enfant, puis un accueil est mis en place avec des temps de présence progressifs pour permettre une adaptation réussie au regard des besoins de l'enfant.

Si cela est nécessaire, la ville étudie le financement d'un animateur supplémentaire pour accompagner l'enfant et réussir son inclusion. Ces agents sont accompagnés et se voient proposer des formations pour mieux appréhender la prise en charge des enfants.

b) Constituer un réseau dans le champ du handicap et renforcer la formation du personnel

Pour assurer un accueil de qualité auprès des enfants en situation de handicap, il est indispensable de mettre en place une relation étroite entre la famille et l'ensemble des structures prenant en charge l'enfant (IME, SESSAD, école, ALSH, ...). La prise en charge de certains enfants exige l'avis d'experts professionnels et la mise en place de partenariats étroits avec des structures spécialisées dans ce domaine. L'objectif est également de pouvoir bénéficier de formations pour les équipes éducatives.

4) Développer l'offre culturelle

a) Soutenir les projets culturels et profiter du patrimoine de la ville et de la région

Par le biais de ses manifestations et de ses établissements culturels, la ville d'Osny développe une offre culturelle qui rayonne au-delà de son territoire et constitue un véritable atout dans l'éducation des enfants.

Les structures municipales sont ouvertes toute l'année au public scolaire et périscolaire et peuvent accompagner des projets spécifiques. Les écoles sont incluses dans le programme de certaines manifestations (salon du Val de Viosne, marché de Noël, ...).

La salle de spectacle du forum est prêtée pour des projets spécifiques (« Chant 'Osny ») ou des restitutions mettant en valeur le talent des enfants. Des spectacles sont proposés aux écoles et aux ALSH tout au long de l'année.

Un spectacle théâtral est organisé pour tous les enfants de CM2 pour fêter la fin de leur scolarité à l'école primaire.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, l'objectif est l'acquisition par l'enfant d'une véritable culture artistique riche et diversifiée. L'enfant doit pouvoir s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, tout en développant sa créativité.

Les sorties scolaires et périscolaires privilégient les offres culturelles locales permettant de mettre en valeur l'histoire et les atouts de notre territoire.

b) Ouvrir les enfants à des cultures différentes par une approche ludique

Les activités culturelles permettent une ouverture sur le monde et une passerelle entre les générations.

Nous nous attacherons à faire découvrir d'autres cultures aux enfants en nous appuyant notamment sur les origines culturelles variées de notre public. Par exemple, à travers des ateliers, des familles pourraient faire découvrir aux plus jeunes des traditions culinaires, des contes ou encore des chansons.

Dans un cadre de loisirs, la culture doit être abordée de façon ludique et peut s'appuyer également sur l'intérêt des enfants et des jeunes pour les nouvelles formes d'art (manga, street art, ...).

Sur les structures de quartier, la ville souhaite faciliter l'accès à la culture en proposant une tarification préférentielle (25% du coût de la prestation culturelle contre 45% pour toutes les autres prestations).

5) Garantir un encadrement de qualité pour les enfants

a) Mettre en place un cadre sécurisant et bienveillant

Nous devons garantir un cadre clair où les règles sont le respect de l'autre et la bienveillance. Les objectifs éducatifs ne prennent un sens et une efficacité qu'à la condition du respect de l'intégrité physique et affective de chaque individu.

Les animateurs et les animatrices doivent garantir un environnement sécurisé pour permettre à chacun de s'intégrer, à son rythme, dans le groupe.

Il est important que l'enfant comprenne qu'il a des droits mais également des devoirs en tant qu'individu au sein d'un groupe. L'enfant doit comprendre le sens des règles et l'autorité des adultes ne doit pas seulement représenter un carcan de règles limitant la liberté, mais un cadre sécurisant permettant l'épanouissement de tous au sein du groupe.

Les projets de fonctionnement et le comportement des adultes doivent respecter ces 7 principes indispensables :

- Trouver le bon positionnement
- Mettre en place un climat de confiance
- Mettre en place une organisation adaptée
- Définir un cadre clair (règles de vie)
- Appliquer des sanctions adaptées (les punitions sont interdites)
- Garantir une cohérence entre les adultes et un sentiment de justice
- Mettre en place un processus de médiation en cas de conflit

b) Accompagner la formation du personnel

Pour mettre en œuvre ce projet éducatif ambitieux, il faut renforcer la qualification des intervenants sur les différents temps périscolaires.

L'ensemble des directions périscolaires a été envoyé en formation diplômante du BPJEPS sur un parcours de formation d'un an en alternance. Des stages BAFA et BAFD sont proposés en parallèle aux animateurs qui souhaitent se professionnaliser dans le domaine de l'animation. L'ensemble des agents permanents a accès au catalogue de formation du CNFPT pour des besoins personnalisés, et des formations communes sont proposées sur des thèmes identifiés (PSC1, valeurs de la République, ...). En 2024, l'ensemble des ATSEM s'est vu proposer une formation autour du handicap.

La politique de formation se traduit également par une formation continue avec la présence d'un responsable périscolaire au sein de chaque groupe scolaire qui accompagne son équipe au quotidien. Un livret animateur devra être mis en place durant le PEDT pour donner les consignes de base à tous les nouveaux animateurs et animatrices.

Au niveau des activités, il s'agit de permettre aux enfants de découvrir, d'expérimenter et d'enrichir leur curiosité, en proposant des activités variées et en insistant sur celles qu'ils ne connaissent pas.

Un effort de formation sera mené sur le sens éducatif des activités. Il n'est pas question de remplir seulement un planning d'activités mais de s'interroger sur la portée éducative des activités auprès des enfants. Dans ce cadre, le jeu doit être valorisé comme un acte éducatif majeur dans le développement de l'enfant.

C) La Réussite éducative de l'enfant

1) Aider à la scolarité et à l'insertion des jeunes

a) Une aide aux devoirs prenant davantage en compte les enfants en difficulté

Notre rôle est d'aider à la réussite à l'école pour donner une chance à tous de pouvoir s'insérer dans la vie professionnelle et participer à la vie de la société.

La ville d'Osny propose tous les soirs d'école un dispositif d'étude encadré par les enseignants de la ville. Ce temps périscolaire est très important pour aider les enfants les plus en difficulté et réduire les fractures sociales et les inégalités culturelles entre les familles.

Pour renforcer ce soutien, nous souhaitons mobiliser des bénévoles pour assurer des suivis individuels aux enfants qui en ont le plus besoin.

Un dispositif CLAS est également mis en place par la direction de la Jeunesse pour accompagner certains élèves en difficulté. Cet accompagnement est complémentaire de l'aide aux devoirs et propose un dispositif moins scolaire, permettant de travailler sur la méthodologie et de développer des compétences favorisant la réussite à l'école.

b) Accompagner l'apprentissage de la lecture

Sur les temps périscolaires de loisirs, la volonté est de développer des projets autour du plaisir de la lecture et de l'écriture.

Tout au long de l'année, des animateurs mettent en place des visites de la médiathèque, des ateliers autour du conte, des réalisations de bandes dessinées, ...

Une animatrice de la Mémo propose toute l'année des interventions dans les écoles autour du conte.

L'association de la Ligue de l'Enseignement propose, à travers le dispositif « Lire et faire lire », l'intervention de seniors bénévoles pour proposer des lectures à de petits groupes d'enfants en temps scolaire et périscolaire.

Il sera également proposé aux structures éducatives de la ville de mettre en place le dispositif « Silence, on lit ». Tous les jours, on fait une pause de 15 minutes consacrée à la lecture d'un livre de son choix. Cette lecture « plaisir » permet de sortir la lecture du seul cadre scolaire et de profiter de ses bienfaits : développement de la curiosité, de l'esprit critique, amélioration de l'expression écrite et orale, baisse de la tension.

Des discussions peuvent être entamées ensuite avec les enfants sur le choix de leur livre, les coups de cœur, les sentiments que leur a provoqués cette lecture.

c) Promouvoir l'expression orale des enfants et des jeunes

L'apprentissage scolaire a longtemps donné une place prépondérante à l'écrit plutôt qu'à l'oral. On constate aujourd'hui que cette tendance est toujours présente et même renforcée par la communication virtuelle qui se développe à travers les outils numériques.

Il est important de promouvoir cette expression orale des enfants et des jeunes pour qu'ils puissent faire entendre leur voix et être plus à l'aise lors des examens ou de leurs premiers entretiens d'embauche.

L'objectif de la Ville est de soutenir les projets permettant cette expression orale ou scénique (« Chant'Osny », « Osny a un incroyable talent », « Web TV »). Sur les temps de loisirs, on

cherchera à développer des projets autour du théâtre ou des ateliers d'écriture de chansons, par exemple.

Pour les jeunes, la Structure Information Jeunesse (SIJ) et la Mémo peuvent proposer des conseils pour les oraux des examens et des entretiens de recrutement ainsi que des entraînements pratiques.

d) Accompagner l'accueil des jeunes en stage

La construction d'un parcours professionnel passe désormais toujours par le passage de stages, que ce soit dans le cadre de la scolarité ou de l'entrée dans la vie professionnelle. Ce principe est très positif pour les jeunes mais, malheureusement, sa généralisation rend les places de stage très difficiles à trouver pour eux.

La Ville d'Osny s'attache chaque année à prendre des jeunes en stage dans ses services pour leur permettre d'enrichir leur parcours (BAFA, CAP, stages administratifs, ...). Durant le premier semestre 2025, la collectivité a accueilli 60 stagiaires pour des stages de une à trois semaines. Une bourse est proposée aux jeunes pour les aider à passer leur BAFA.

La Structure Information Jeunesse peut également apporter des ressources aux jeunes dans leur recherche de stage.

2) Favoriser les partenariats entre les structures éducatives

a) Avoir un fonctionnement commun entre l'école et le périscolaire

La volonté de la collectivité est d'assurer la présence d'un responsable périscolaire, détaché de l'encadrement des enfants, dans chaque école pour avoir une communication quotidienne avec les directeurs et directrices d'école.

Le premier objectif est d'harmoniser le plus possible les règles de vie au sein des établissements pour que les enfants puissent avoir un cadre structurant qui ne change pas tout au long de la journée. Nous encourageons également les équipes enseignantes et d'animation à collaborer sur certains projets pour pouvoir profiter des compétences de chacun. Le travail partenarial permet d'enrichir les projets et renforce la collaboration entre les équipes au profit des enfants et des familles.

b) Développer la communication et les projets communs entre services municipaux.

Le PEDT vise à garantir une cohérence dans le parcours de l'enfant, de son entrée à l'école maternelle jusqu'à la fin de son lycée. À ce titre, il est indispensable de renforcer la collaboration entre les services municipaux.

Durant le PEDT, un comité technique interne sera mis en place au sein des services municipaux pour renforcer notre communication et mettre en place des passerelles et des projets en commun.

Une meilleure connaissance du travail de chacun nous permettra également de mieux orienter les enfants et les familles vers les bons interlocuteurs sur le territoire, en fonction de leurs envies ou de leurs problématiques.

Ces rencontres pourront également permettre des partages d'expériences et de pratiques, renforçant notre réflexion éducative.

Trois rencontres seront organisées, au minimum, chaque année, en définissant en amont des thématiques spécifiques.

c) Développer la communication et les projets communs avec les partenaires externes

La ville dispose d'un réseau dense d'institutions et d'associations locales qui participent à la vie de la commune. Intervenant dans des domaines diversifiés tels que l'art, la culture, le sport ou la danse, ces associations peuvent apporter une vraie plus-value éducative sur les temps scolaires et périscolaires.

La ville finance chaque année des interventions associatives sur le temps scolaire, monte des partenariats pour mettre en relation les associations et les écoles, ou encore signe des conventions pour permettre à des bénévoles d'intervenir au sein des groupes scolaires.

Les professionnels de l'éducation peuvent également s'appuyer sur les associations de parents d'élèves et des associations d'éducation populaire pour enrichir leurs réflexions et leurs contenus pédagogiques.

La SIJ possède un réseau très large de partenaires spécialisés dans l'information et l'accompagnement des jeunes. Mise en place localement, elle fait partie d'un ensemble de structure rassemblées autour d'un Centre d'Information Jeunesse (CIJ) situé à Cergy pour le Val d'Oise. Cette organisation permet une diffusion des informations du National au local et permet à chaque structure de bénéficier des compétences et de l'expérience des autres.

Il est également important de réunir l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, en incluant les partenaires externes à la Ville.

Des réunions rassemblant les directions d'école sont organisées fréquemment dans l'année (3 à 4 fois durant l'année scolaire).

Parallèlement, un comité technique externe sera également organisé avec un minimum de 2 rencontres par an. De la même manière, les objectifs de ces rencontres seront de mieux appréhender le territoire et de monter des partenariats dans le domaine éducatif.

3) Renforcer la place des familles au sein des structures éducatives

a) Développer les liens avec les familles et les aides à la parentalité

Il est important de renforcer la communication avec les familles pour répondre à leurs besoins et mettre en place un climat de confiance avec ceux qui prennent en charge leurs enfants.

Plusieurs dispositifs sont mis en place :

- Présence et disponibilité des responsables périscolaires chaque soir dans l'école pour écouter et accompagner les familles,
- Accueil par les animateurs famille dans les équipements de quartier (Déclic, Espace de vie sociale) qui jouent un rôle primordial dans l'animation sociale du quartier (manifestations locales, ateliers jeux parents/enfants, ...),

- Invitation des parents élus à différentes instances comme la caisse des écoles ou les commissions de restauration,
- Organisation de rencontres sur le temps scolaire et le temps périscolaire pour permettre un échange avec les parents,
- Mise en place de dispositifs d'aide à la parentalité (café des parents, conférences, ...).
- Organisation d'ateliers à destination des parents ou des familles au sein de la SIJ.

b) Développer la présence de parents volontaires au sein des structures

Il semble important de ne pas laisser les parents seulement dans un rôle passif mais de leur permettre également, s'ils en ont l'envie et la possibilité, de s'impliquer dans la vie des structures.

Plusieurs projets seront étudiés sur la durée du PEDT :

- Intervention de parents volontaires pour des ateliers, présentations aux enfants. Les familles pourront faire profiter les enfants de leurs compétences ou de leurs savoirs sur certaines thématiques,
- Ateliers enfants/parents sur les structures, animés par les animateurs ou les éducateurs. Les parents seront invités à participer à des activités avec eux,

III. L'évaluation du projet

A) Les partenaires du PEDT

Le projet éducatif territorial de la commune d'Osny repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- La commune d'Osny, son maire, ses élus
- Les services communaux (les services, les agents)
- Les services de l'Éducation nationale (IEN, directeurs et directrices d'école, SDJES)
- Les familles des enfants
- Les partenaires institutionnels : CAF
- Les partenaires extérieurs intervenant spécifiquement sur le champ éducatif
- Les associations locales

B) Modalités d'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Elle est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées, mais constituer un outil pour piloter le projet, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder, au besoin, aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre.

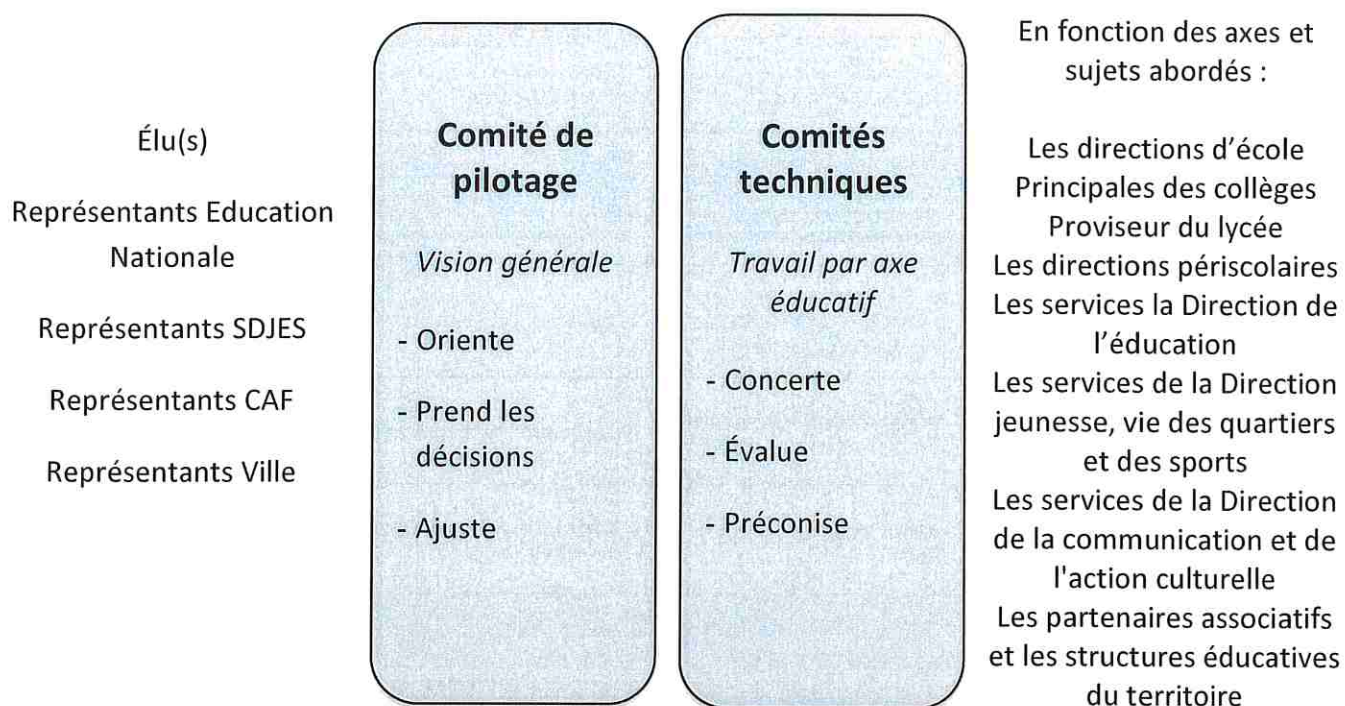
La recherche de pistes d'amélioration constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

1) La méthodologie d'évaluation : la gouvernance

Le PEDT s'appuiera sur une évaluation continue des actions grâce aux comités techniques (interne et externe) et la mise en place d'un comité de pilotage.

Le comité de pilotage regroupera :

- Le Maire et les élus
- L'inspectrice ou l'inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant
- La ou le responsable de la SDJES du département ou son représentant
- La directrice ou le directeur de la CAF du département ou son représentant
- La directrice ou le directeur général des services de la ville
- Les directrices ou les directeurs des directions de la ville impliquées dans le PEDT



2) Le référentiel d'évaluation

L'objectif de ce référentiel est de mettre en place une évaluation réaliste permettant d'obtenir des éléments quantitatifs. Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur cinq parties :

- Des objectifs généraux et opérationnels développés dans la partie précédente,
- Des critères d'évaluation objectifs et quantifiables,
- Des outils d'évaluation efficaces et inscrits dans le fonctionnement des structures,
- Des objectifs précis et atteignables. La colonne « l'objectif sera considéré comme atteint si... » permet de préciser les ambitions et de donner un cap aux équipes éducatives.

C) Indicateurs et outils d'évaluation :

Citoyenneté et vivre-ensemble

Objectif général	Objectif opérationnel	Critère(s) d'évaluation	Outil(s) d'évaluation	L'objectif sera considéré comme atteint si
Promouvoir la laïcité et les valeurs de la république	Mieux former le personnel pour comprendre et pouvoir aborder la laïcité avec les enfants et les jeunes	Nombre d'agents formés sur la durée du PEDT	Rapport de la DRH + retour équipes animations formées	La totalité des animateurs et éducateurs permanents ont été formés sur la durée du PEDT
	Développer la connaissance des institutions et le devoir de mémoire	Nombre de projets permettant de mieux comprendre les institutions Nombre d'écoles volontaires pour les commémorations	Bilan réalisé par le service scolaire	Le nombre de projets reste stable ou augmente sur la période du PEDT
Développer l'engagement citoyen et expression des enfants	Favoriser l'expression et l'autonomie des enfants	choix d'activités pour les enfants déroulement de groupes d'expression possibilité de projets d'enfant	Bilan annuel des projets pédagogiques	l'ensemble des critères d'évaluation ont été pris en compte dans les projets pédagogiques
	Créer un conseil d'enfant au Centre de loisirs St Exupéry pour développer des projets solidaires	Nombre d'enfants au sein du conseil. Nombre de séances qui se sont tenues.	Bilan annuel du projet pédagogique	Le fonctionnement du conseil d'enfant est acté et au moins 2 séances se sont tenues avant la fin du PEDT
	Créer des supports audio-visuels avec les enfants sur des thèmes autour de la citoyenneté	Nombre de supports créés durant la durée du PEDT	Décompte du nombre de vidéos publiées sur le site de la ville	au minimum 3 supports ont été créés sur la durée du PEDT
Agir pour un développement durable	Former de futurs ambassadeurs du développement durable à travers le projet Eco'liés	Nombre d'enfants souhaitant s'investir dans le projet	Bilan annuel des services Personnel des école et Enfance	un groupe d'enfant a été formé sur chaque groupe scolaire
	Soutenir les projets Eco-citoyens	Place du développement durable dans les projets pédagogiques. Nombre de cours Oasis	Bilan annuel des projets pédagogiques Bilan de réalisation des travaux	La notion de développement durable est prise en compte dans tous les projets pédagogiques. Le nombre de projets est stable ou augmente sur la période du PEDT. Le nombre de cours OASIS augmente sur la période du PEDT
	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Evolution de la quantité de nourriture jetée dans les restaurations scolaires. Poursuite des partenariats pour le don ou le recyclage des produits alimentaires	Suivi statistique des bornes de récupération des déchets alimentaires dans les salles de restauration. Bilan avec la CACP du ramassage des biodéchets.	La quantité de nourriture jetée par enfant diminue sur la période du PEDT Le ramassage des biodéchets est opérationnel sur la totalité des écoles
Développer l'esprit critique	Développer des activités pour les enfants avec une expérimentation active	Place de l'expérimentation active dans les programmes d'activités	Bilan annuel des projets pédagogiques	La part de ces activités augmente sur la période du PEDT
	Sensibilisation des jeunes à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux (esprit critique IA, "fake news")	Nombre de séances de sensibilisation	Bilan annuel des structures jeunesse	Au minimum 2 séances de sensibilisations sont organisées sur la durée du PEDT
Encourager le vivre-ensemble	Développer les projets intergénérationnels	Nombre d'intervenant dans le dispositif "Lire et faire lire" Nombre de seniors intervenant au sein des temps de restauration. Nombre de partenariats avec des foyers pour personnes âgées	Bilan annuel avec la référente de "Lire et faire lire" Bilan annuel grâce aux éléments RH Bilan des services scolaires et Enfance	Le nombre de lecteurs est stable ou augmente sur la période du PEDT Le nombre de seniors sur les temps de restauration est stable sur la période du PEDT
	Promouvoir les projets favorisant l'égalité fille/garçon	Une réflexion est menée dans les équipes éducatives pour encourager la mixité	Bilan annuel des projets pédagogiques	une réflexion est menée et des solutions sont apportées sur : - l'aménagement des coins de jeux - la participation aux activités sportives - la répartition des équipes d'animation entre femmes et hommes - la répartition des animateurs et des animatrices sur les familles d'activités - la place du football dans la cour de récréation - la gestion des prises de parole au sein des groupes

Epanouissement et bien-être de l'enfant

Objectif général	Objectif opérationnel	Critère(s) d'évaluation	Outil(s) d'évaluation	L'objectif sera considéré comme atteint si
Préserver la santé des enfants	Respecter le rythme de l'enfant	Chaque projet pédagogique inclut la possibilité de participer ou non aux activités Une réflexion est menée sur l'organisation des temps informels	Bilan annuel des projets pédagogiques	Toutes les structures ont inclus ce fonctionnement dans leur projet pédagogique
	Sensibiliser aux dangers des écrans pour les enfants	Nombre d'ateliers proposés aux enfants. Nombre de livrets de sensibilisation distribués aux familles	Bilan annuel du service Scolaire et du service Enfance	1 atelier est organisé tous les ans dans chaque structure
	Former et sensibiliser aux gestes de premiers secours	Nombre d'agents formés au PSC1 Nombre de séances de sensibilisation proposées aux enfants	Bilan annuel du service Scolaire et du service Enfance	Tous les animateurs et éducateurs permanents ont le PCS1 à l'issue du PEDT 1 séance pour les enfants est organisée tous les ans dans chaque structure
	Développer l'éducation à l'alimentation	Nombre d'animations liées à l'éducation à l'alimentation Retour des fiches qualité lors des commissions de restauration	Bilan annuel des projets pédagogiques Bilans des 3 services Bilans des commissions de restauration	Toutes les structures ont proposé chaque année, une animation autour de l'éducation à l'alimentation. On constate une meilleure consommation des fruits et légumes par les enfants
	Créer des aires de médiation dans les cours d'école pour mieux gérer les conflits	Fonctionnement d'une aire de médiation Climat scolaire et périscolaire	Bilan du service scolaire et Enfance Recensement du nombre d'avertissements formulés aux familles pour des actes de violence de leur enfant.	Une première aire de médiation est mise en place et son fonctionnement fait l'objet d'une évaluation sur une année entière. Le nombre d'actes de violence est en diminution sur la durée du PEDT
Promouvoir l'activité physique sous toutes ses formes	Développer les activités physiques en temps scolaire et périscolaire	Présence des activités sportives au sein des plannings d'animations. Participation des écoles aux manifestations USEP. Privilégier les déplacements en mobilité douce (à pied+ vélo)	Bilan annuel des projets pédagogiques Bilan du service scolaire	Des activités sportives variées sont proposées dans l'ensemble des structures de la ville
Investir le champ du handicap pour mieux accueillir les enfants	Mettre en place un processus d'inclusion pour les enfants en situation de handicap	Des renforts d'encadrement des enfants sont mis en place si l'handicap de l'enfant le nécessite. Un processus d'inclusion est mis en place lorsque cela est possible	Tableau de suivi des enfants en situation de handicap.	Nous parvenons à encadrer les enfants pouvant rentrer dans un processus d'inclusion
	Constituer un réseau dans le champ du handicap et renforcer la formation du personnel	Existence de partenariats avec des structures spécialisées formation du personnel	Bilan du service enfance Bilan formation avec la DRH	Un partenariat pérenne a pu être mis en place avant la fin du PEDT. Le nombre de formations sur le thème du handicap augmente sur la période du PEDT
Développer l'offre culturelle	Soutenir les projets culturels et profiter du patrimoine de la ville et de la région	Place des activités culturelles locales au sein des plannings d'animations. Nombre d'événements culturels locaux pour les écoles	Bilan annuel des projets pédagogiques Bilan du service scolaire	Des activités culturelles locales sont proposées, chaque année, dans l'ensemble des structures de la ville
	Ouvrir les enfants à des cultures différentes par une approche ludique	Développer des activités ludiques et abordables pour les enfants en ouvrant vers d'autres cultures (musique, arts visuels, danse, cuisine,...)	Bilan annuel des projets pédagogiques Bilan du service scolaire	Des activités culturelles variées sont proposées, chaque année, dans l'ensemble des structures de la ville
Garantir un encadrement de qualité pour les enfants	Mettre en place d'un cadre sécurisant et bienveillant	Afficher des règles de vie autour des droits et devoirs. Un livret animateur est mis en place pour donner des consignes claires de fonctionnement	Bilan annuel des projets pédagogiques. Nombre d'incident impliquant une mauvaise application des consignes	Les règles de vie sont affichées dans tous les locaux périscolaires. Le livret animateur est mis en place. Le nombre d'incidents avec des animateur est en baisse sur la durée du PEDT.
	Accompagner la formation du personnel	Le nombre de formations proposées La mise en place d'une formation interne à chaque service	Bilan annuel avec la DRH Bilan annuel des 3 services pour les formations en interne	Le nombre de formations est stable ou augmente sur la période du PEDT Le nombre de personnel diplômé augmente sur la période du PEDT Tous les agents connaissent les orientations éducatives de la ville

La Réussite éducative de l'enfant

Objectif général	Objectif opérationnel	Critère(s) d'évaluation	Outil(s) d'évaluation	l'objectif sera considéré comme atteint si
Aider à la scolarité et à l'insertion des jeunes	Une aide aux devoirs prenant davantage en compte les enfants en difficulté	Suivi des taux de fréquentation de l'étude et du CLAS. Nombre d'enseignants prenant part au projet. Nombre de bénévoles participant à l'aide aux devoirs	Statistiques annuelles des chiffres de l'étude Bilan annuel des enseignants grâce aux éléments de paie Bilan annuel des projets pédagogiques	La fréquentation de l'aide aux devoirs et du CLAS est stable ou augmente. Le nombre de bénévoles augmente sur la période du PEDT Le nombre d'enseignants impliqués dans le projet est stable ou augmente sur la période du PEDT
	Accompagner l'apprentissage de la lecture	Nombre de structures mettant en place le dispositif "Silence, on lit". Nombre d'intervenants "Lire et Faire Lire"	Bilan annuel des projets pédagogiques Bilan du service scolaire	Un tiers des structures éducatives de la ville ont mis en place le dispositif à la fin du PEDT. Le nombre d'intervenants "Lire et Faire Lire" est stable ou augmente.
	Promouvoir l'expression orale des enfants et des jeunes	Nombre de projets encourageant l'expression orale (théâtre, atelier lecture, concours d'éloquence). Nombre de dispositifs permettant aux jeunes de préparer leurs examens ou entretiens d'embauche	Bilan annuel des projets pédagogiques. Bilan du service Jeunesse	Le nombre de projets augmente sur la durée du PEDT. Des dispositifs d'aide sont mis en place pour la jeunesse.
	Accompagner l'accueil des jeunes en stage	Nombre de stagiaires accueillis sur les structures municipales. Nombre de dispositifs aidant les jeunes dans leurs recherches (CV, réseau,...)	Bilan annuel de la DRH Bilan du service Jeunesse	Le nombre de stagiaires est stable ou augmente sur la durée du PEDT. Des dispositifs d'aide sont mis en place pour la jeunesse.
Favoriser les partenariats entre les structures éducatives	Avoir un fonctionnement commun entre l'école et le périscolaire	Des règles de vie communes scolaire/périscolaires sont mises en place sur chaque école et sont annexées au projet pédagogique	Bilan annuel des projets pédagogiques	Les règles de vie communes sont mise en place sur toutes les structures.
	Développer la communication et les projets communs entre services municipaux	Nombre de réunions mise en places par le COPIL interne. Nombre de participations des autres directions aux échanges du COPIL (RH, Communication, finances,...)	Bilan Direction de l'Education	3 réunions sont tenues, au minimum, chaque année
	Développer la communication et les projets communs avec les partenaires externes	Nombre de réunions mise en place par le COPIL Externe. Nombre d'interventions associatives au sein des écoles et des centres de loisirs	Bilan Direction de l'Education Tableau de suivi au service scolaire + Directions des sports et de la culture	2 réunions sont tenues, au minimum, chaque année. Le nombre des interventions est stable ou augmente sur la période du PEDT Le nombre de partenariats augmente sur la période du PEDT
Renforcer la place des familles au sein des structures éducatives	Développer les liens avec les familles et les aides à la parentalité	Nombre d'ateliers ou d'événements mis en place pour aider à la parentalité	Bilan annuel service Enfance, service scolaire et Direction de la Jeunesse	Le nombre d'ateliers augmente sur la période du PEDT
	Développer la présence de parents volontaires au sein des structures	Nombre d'événements ou actions permettant de renforcer la présence des familles	Bilan annuel des projets pédagogiques Bilan annuel des services municipaux pour les rencontres avec les familles	Le nombre d'actions avec les familles augmente sur la période du PEDT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2025 - 2027

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- La maire de la commune d'OSNY, dont le siège se situe Château de Grouchy, 14 rue William Thornley, 95520 OSNY
- Le préfet du Val d'Oise
- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise, agissant sur délégation du recteur d'académie
- La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Val d'Oise

Conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires, les collèges et le lycée d'Osny dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial est mis en place avec les partenaires suivants :

- La commune d'Osny, son maire, ses élus
- Les services communaux (services et agents)

- Les services de l'Education Nationale (IEN, directeurs et directrices d'écoles)
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Les familles des enfants
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Les partenaires extérieurs intervenant spécifiquement sur le champ éducatif
- Les associations locales.

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs établis autour de 3 grands axes :

Axe n°1 : Citoyenneté et vivre-ensemble

Axe n°2 : Epanouissement et bien-être de l'enfant

Axe n°3 : Réussite éducative de l'enfant

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial sur lequel figure la liste des écoles et des établissements concernés.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées.

Article 5 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial ainsi qu'à en faire l'évaluation.

Article 6 : Engagements de l'Etat

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial ;
- soutenir financièrement la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées).

Article 7 : Engagements de la CAF

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire.

Article 8 : Pilotage

Le pilotage du projet est assuré par la collectivité d'Osny.

- Le comité de pilotage se réunit 2 fois par an, et se déroule en présence de Monsieur le Maire, et des élus concernés, de la direction générale des services ou de son représentant, du DASEN ou de son représentant, et de la directrice de la CAF ou de son représentant, les directions de la ville impliquées dans le PEdT.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par un comité technique, organisé 2 fois par an en présence des élus, de la direction générale et des représentants des services et directions de la ville, des chefs d'établissements, des représentants des directeurs d'école désignés par l'IEN, des représentants des parents d'élèves et des conseils de quartiers, des représentants associatifs du champ éducatif intervenant au cœur des actions.

Article 10 : Evaluation

Le PEdT s'appuiera sur une évaluation continue des actions et la réalisation d'un bilan en juin 2027, avant le renouvellement de ce dernier. Les comités de pilotage externes seront des rencontres importantes pour faire un point sur les actions et apporter les ajustements nécessaires.

Le référentiel d'évaluation a pour objectif de mettre en place une évaluation réaliste permettant d'obtenir des éléments quantitatifs. Il s'appuie sur cinq parties :

- les objectifs généraux et opérationnels
- des critères d'évaluation objectifs et quantifiables
- des outils d'évaluation efficaces et inscrits dans le fonctionnement des structures
- des objectifs précis et atteignables.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 2 années scolaires du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par la collectivité en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

A Osny, le

La commune d'Osny, représentée par son
maire

Le préfet du Val d'Oise

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale du Val d'Oise

La directrice de la caisse d'allocations
familiales (CAF) du Val d'Oise